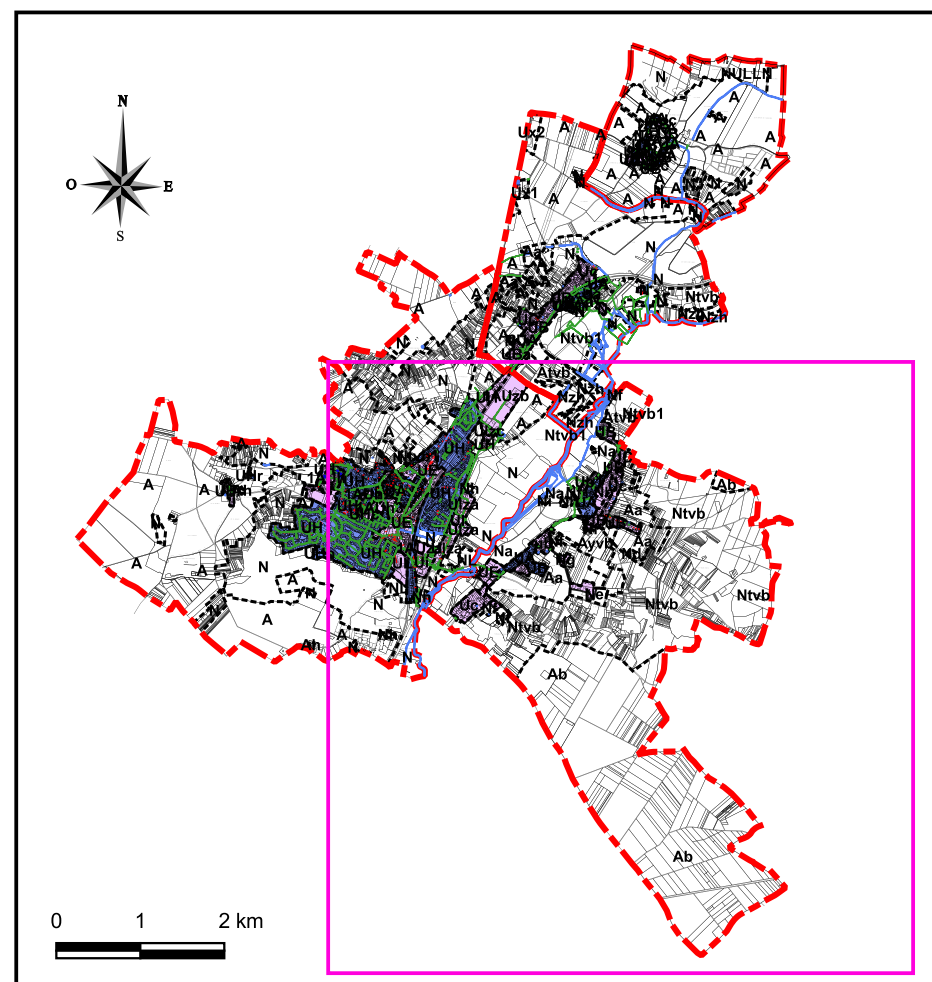
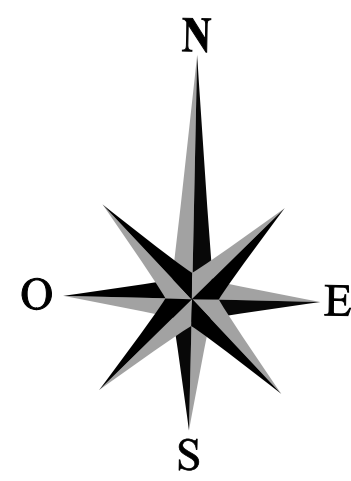




DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

Communauté de communes
Entre Juine et Renarde
Commune de AUVERS-SAINT-GEORGES

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

- Limite communale
..... Limite de zone du P.L.U.
Zones urbanisées et urbanisables pour lesquelles l'imperméabilisation des sols est à maîtriser pour réguler les apports. Le zéro rejet est à rechercher prioritairement avec infiltration à la parcelle (à minima la pluie courante (10 mm en 24h) devra être gérée à la parcelle). A défaut tout rejet d'eau pluviales au système de collecte se fera selon les règles de limitation définies (soit un débit de fuite de 1 l/s/ha et pour une pluie de retour 20 ans équivalente à 52,8 mm en 4 heures).
Zones naturelles pour lesquelles s'appliquent les prescriptions du PPRN



BUFFET INGENIERIE
Siège social
2, Av. Madeleine Bonnaud
13710 VENELLES
Tel: 04 42 54 00 88

altereo

Agence Ile de France - Montlhéry
118, Ter rue Paul Fort
91310 MONTLHERY
Tel: 01 69 74 14 00

PLAN N°	2903230801
Echelle	1/8000
Date	29/03/2023
Mise à jour	24/08/2023
Dessinateur	DH

0 500 1000 m